39488 - Acceptation par un fonctionnaire de cadeaux qui profitent à ses enfants

question

Mon père est un fonctionnaire et les gens lui donnent de l'argent et des cadeaux en espèce dans le cadre de son travail.A un moment donné.Il s'était abstenu de recevoir ces fonds puis il a vite récidivé. Il me dit qu'il ne peut pas faire la distinction entre les donneurs. Que devrions-nous faire par rapport à nos dépenses alimentaires et vestimentaires et l'or (que nous détenons)? Prier Allah? Quand il nous apporte de la nourriture offerte en tant que cadeau, devrions-nous en manger? Une fois, il m'a contrait à accepter des vêtements reçus de ces gens..M'est-il permis de les porter?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis àton père d'accepter les cadeaux qu'on lui donne dans le cadre de l'exercice de sa fonction, compte tenu de ce hadith rapportépar al-Boukhari (6636) et par Mouslim (1832) d'après Abou Houmayd as-Saaidi selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) avait employéun homme qui , au bout de sa mission, est venu lui dire:

-Messager d'Allah!Voici ce qui vous appartient.Voici ce qui m'a étédonnécomme cadeau!

-Pourquoi n'es tu pas restéauprès de tes père et mère pour voirsi on t'apporte des cadeaux! Ensuite, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui), après avoir accompli la prière de la soirée, proclama la profession de foi et loua Allah avant de dire ceci: comment se fait qu'un de nos agents revient nous dire: ceci est le fruit du travail fait pour vous et ceci est un cadeau qu'on nous a fait? Pourquoi n'est il restéauprès de ses père et mère pour voir si on va lui faire des cadeaux? Au nom de Celui qui tient l'âme de Muhammad en Sa main, aucun d'entre vous ne subtilisera quoi que ce soit sans l'apporter au jour de la Résurrection comme une charge

attachée àson cou. S'il s'agitd'un chameau, il continuera àmugir ou d'une vacheelle se mettra àbeugler ou d'un mouton il ne cessera de gémir! Ai-je bien communiqué? »Selon Abou Houmayd, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) leva sa main ensuite de manièreàce que j'ai vu ses aisselles .

Aussi doit-on dire àton père: Pourquoi n'es tu pas restéauprès de tes père et mère pour voir si on va te faire des cadeaux? En d'autres termes, les cadeaux reçus résultent de la fonction qu'il exerce. S'il en est ainsi, le cadeau revient au service et pas àlui.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Ce hadith signifie que celui qui occupe une quelconque fonction de l'Etat doit s'en acquitter sans prendre un cadeau pour l'accomplissement de son travail. Si on lui en donne qu'il le dépose au bayt al-maal (Trésor public) car il ne lui est pas permis de le garder pour lui même selon ce hadith authentique. Il s'y ajoute que cela (l'acceptation de cadeaux) ouvre la voie du mal et remet en cause la confiance(dont le fonctionnaire est dépositaire). Extrait de Fatawa al-Balad al-haram,p. 655

Ahmad et al-Bayhaqui ont rapportéque le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: les cadeaux reçus par les agents (de l'Etat) relèvent de la fraude. Autrement dit, ils résultent de la trahison. Ce hadith est jugéauthentique par al-Albani dans Sahih al-Djamee n°7021.

Les propos de votre père selon lesquels il ne fait pas la distinction entre les cadeaux qu'il reçoit ne remet pas en cause le caractère illicite (des cadeaux). Si toutefois, il maltraite ceux qui ne lui en donnent pas, il commet un péchéplus grave. Son affirmation tranchée selon laquelle il ne prête pas attention aux donneurs est discutable. Car le cadeau a un impact sur le coeur. L'homme est naturellement enclin àapprécier celui qui lui fait du bien. Les cadeaux reçus peuvent pousser votre père àavoir de la sympathie pour les donneurs et àleur accorder ce qu'il ne méritent pas. Qu'il craigne Allah Très-haut. Qu'il se détourne de ce clinquant éphémère. Tout bien d'ici-bas peut être qualifiéainsi. Et que dire quand il s'agit d'un bien illicite?

Il ne vous est pas permis de tirer profits des cadeaux qu'il a ramassés car il s'agit de biens illicites. L'épargne que vous avez constituégrâce àson salaire perçu pour ses activités licites ne représente

aucun inconvénient.

Quant aux vêtements qu’il vous a contraitàprendre, s’il les aachetés àun prix normal, il n’y aucun inconvénientàles porter. S’il les a reçus comme cadeaux ou acquis contre un prix complaisamment négocié, ne les portez pas. Efforcez vousàdonner des conseils àvotre père pour lui rappeler le danger inhérent àl’acquisition de biens illicites. Encouragez-le àinterroger les ulémas afin qu’il le débarrasse de toute ambiguité.

Allah le sait mieux.